

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Edward English, professeur d'économie à l'Université Carleton a aussi déclaré dans l'*Ottawa Citizen* du 3 janvier:

Les ressources naturelles nous appartiennent de droit et ne devraient pas être abandonnées au contrôle d'un gouvernement étranger.

Il poursuit en disant:

Ils adoptent la même attitude qu'avec les Soviétiques, ce qui montre que l'atmosphère de soupçon régnant à Washington n'est pas limitée aux relations Est-Ouest.

Le député devrait aussi prendre note de l'observation de Robin Neill, historien de l'économie qui a dit dans l'*Ottawa Citizen* du 3 janvier 1987:

Même si le Canada devait perdre sa cause, il aurait mieux valu subir cet échec maintenant que de risquer la souveraineté du pays pendant des années.

Si le député ne croit pas ces personnes éminentes, il voudra peut-être écouter ce que Don Getty de l'Alberta a dit le 5 janvier:

Nous croyons fermement qu'aucune taxe ne peut être imposée sur une ressource provinciale sans accord fédéral-provincial et nous ne souscrirons à aucun accord négocié dans d'autres conditions.

Si le député de Portneuf avait lu ces déclarations, il n'aurait peut-être pas été aussi certain qu'on n'a pas porté atteinte à notre souveraineté.

Nous devrions considérer aussi la lettre de Malcolm Baldrige, secrétaire au Commerce des États-Unis et de Clayton Yeutter, représentant au commerce des États-Unis, qui était évidemment prête à être envoyée le jour où l'accord a été conclu. Dans leur lettre commune à Stanley Dennison, président de la coalition qui réclame la justice dans les importations de bois—ou plutôt des prix injustes pour le Canada—ils disaient clairement que le Canada ne précise pas comment les fonds provenant de cette taxe seront dépensés. Toute disposition de transfert des fonds aux gouvernements provinciaux ou de transformation de la taxe fédérale à l'exportation en droits de coupe provinciaux doit être approuvée par le gouvernement américain. Le quatrième point de la lettre de M. Yeutter et de M. Baldrige dit que les États-Unis:

... devraient approuver les changements apportés au droit à l'exportation ou le calcul de la valeur des mesures de remplacement. Tout changement apporté sans l'approbation du gouvernement des États-Unis serait considéré comme une violation de l'entente.

Est-ce qu'ils ont l'air de parler d'un pays souverain qui peut décider ce qu'il veut à propos de ses richesses naturelles?

● (1150)

Depuis 1931 environ, nos richesses naturelles sont, en vertu de la constitution, propriété des gouvernements provinciaux.

La lettre signée par MM. Baldrige et Yeutter dit ensuite que, en vertu de l'entente, le droit à l'exportation prélevé par le Canada ne doit pas être utilisé pour accorder des rabais, des remises ou des reports de taxe. Il ne doit pas servir à réduire les droits de coupe ou autres taxes imposées sur le bois de résineux récolté sur des terres provinciales. La lettre dit aussi que les contrats de sylviculture, de construction de routes, d'aménagements récréatifs ou autres activités forestières sont donnés sans appels d'offres.

Tout cela est assez effrayant, mais les États-Unis ont dit également qu'ils allaient contrôler non seulement la façon dont l'argent prélevé en vertu de cette entente allait être dépensé—on parle ici de 550 à 600 millions de dollars—mais aussi la façon dont la taxe serait transformée en droits de coupe.

Le secteur des produits forestiers de ma circonscription, et nous avons certaines des plus grandes scieries de l'est du Canada, se demande comment il pourra fonctionner. Il est loin de réaliser 550 à 600 millions par an. Comment pourra-t-il payer la taxe et continuer à faire des bénéfices sans procéder à des coupures? Je pense que les conservateurs constateront une baisse importante des exportations vers les États-Unis du fait de cette taxe. Bien que les sociétés canadiennes désirent maintenir leur part du marché américain, elles ne la maintiendront pas indéfiniment si elles perdent de l'argent. Quelques entreprises de ma circonscription ont signalé qu'elles se tourneraient maintenant davantage vers le bois dur et qu'elles congédiaient certaines de leurs équipes de travailleurs dans le domaine des résineux. Elles comptent surveiller la situation, mais elles ont l'intention d'expédier beaucoup moins de produits qu'avant aux États-Unis.

Il y a deux autres facteurs dont il faut tenir compte. La situation actuelle est sans doute mauvaise, mais elle pourrait fort bien s'aggraver davantage. De toute évidence, le député de Portneuf ne s'en rend pas compte. Les États-Unis exigent que, lorsque la taxe à l'exportation sera remplacée par une hausse des droits de coupe, les droits de coupe perçus par les gouvernements provinciaux correspondent au pourcentage ou au volume de bois d'oeuvre exporté aux États-Unis. Nous ne pouvons pas percevoir des droits de coupe seulement sur les arbres exportés aux États-Unis. Les droits seront perçus sur tous les arbres, y compris le bois utilisé au Canada ou exporté aux pays d'Europe ou ailleurs.

Si l'industrie se trouve pauvre aujourd'hui parce qu'elle n'a pas des bénéfices de 550 millions ou de 600 millions de dollars, ce qui correspond aux droits à l'exportation qu'elle devra payer, elle trouvera les choses bien pires plus tard parce qu'elle paiera beaucoup plus que cela. Les États-Unis évaluent que, lorsque la taxe à l'exportation sera remplacée par une hausse des droits de coupe, le montant de la taxe qui devra être perçu sous forme de droits de coupe passera de 600 millions de dollars à quelque 870 millions de dollars. Ce n'est pas étonnant que l'industrie des produits forestiers soit démoralisée par cette entente. Non seulement a-t-elle dépensé 10 millions de dollars pour lutter contre cette taxe devant les tribunaux commerciaux aux États-Unis, mais elle fait face à une taxe à l'exportation et, plus tard, à des droits de coupe encore plus élevés qui la terrasseront complètement. Elle ne pourra plus fonctionner ou réaliser des bénéfices raisonnables.

Je considère que cette mesure est dévastatrice. Le gouvernement a pris une mauvaise décision et il finira par le regretter amèrement. Il faudra des années pour conclure une entente avec les gouvernements provinciaux et, entre temps, notre industrie du bois d'oeuvre souffrira énormément à cause de cette mesure.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je trouve regrettable que ce soit maintenant la dernière occasion à cette étape de discuter du projet de loi C-37, concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre vers les États-Unis, parce que le gouvernement a en quelque sorte décidé d'étouffer ce débat. Il a interrompu le débat sur une question extrêmement critique et complexe.